

Au sieur Geiren
ce fils. Monsieur;

N. 374
A Londres le 7. April 1664.
26. Mill.

Je suis tout surpris de voir que dans votre lettre
du 27. il n'est point mention de la rinde
du 27. Elle a été recommandée au Sr. Charas; qui
est assez zélé pour le service de S. A. je ne scaurois
douter que tôt ou tard il n'aye eu soin de vous faire
avoir ladite lettre. Vous y aurez donc trouvé, j'espère,
la solution de que vous attendiez sur le principal
des deux premiers Articles qui vous occupent, sçavoir
celuy de la Monnoye, laquelle il importe extrêmement
de voir établie tacitement par un seul Arrêt
de la Cour que je vous ay marquée; sur laquelle
j'insiste d'autant plus, par ce que Messieurs du
Conseil l'ont fort approuvée. Je vous en recommande
donc la poursuite de nouveau, et pour le rendre de
vos satisfactions précédentes, ibis quo potioris; car enfin
on voit bien que tout n'aboutira qu'à s'opposer,
faidit ou à faire. Je ne sçay toutefois, si ce que
quelque Monsieur d'Orange de la retraite de Brabant
ne par de ce que M. de Pignon y a dit et fait.
Je vous envoie une copie de la lettre où cela s'explique
afin que vous ayez sujet d'instruire le monde
par delà sur les ~~choses~~ bons discours que
vous y trouverez de M. de Gaur et d'autres; ou celui
qui parle de mes démarches avec M. de Simon et
notable. Ne faites point scrupule de lui communiquer
cette Article. Il se vira volontiers, et ne se d'élendra
par tant mes amis qu'il me vaudra de recevoir
de bonne part les offres de son très humble
service, que ~~pas~~ ^{je n'ay point de} l'onneur de
aller prendre en personne, me trouvant à bout d'une
negociation d'importance que j'ay conduite icy avec
le succès qu'on a désiré. Je vous baise les mains et suis

Je ne puis m'empêcher de vous supplier avec un
supplicat de me faire tenir un exemplaire de
votre lettre du 27. par le Sr. Charas. Je ne sçay
rien de ce que vous y avez écrit. Je ne sçay
rien de ce que vous y avez écrit. Je ne sçay
rien de ce que vous y avez écrit.

Vous, comme ma lettre si importante ne vous a été rendue
que fort longtemps après sa date; de quoy je suis fort ennuyé.
On assure que si vous l'eussiez eue plus tost, vous eussiez mis
plus à obtenir l'Arrest du Roy dans la forme souhaitée.
Par pour ce qui regarde solution de cesuz ordres que modo
collegata sunt, à cela il auroit pu être satisfait avec un
non obstat l'Arrest du Roy en date et qui se tient cour
par la Prévost, ou quelque chose de semblable. mais puis
que j'en voy que déjà la cloche est fondue sur son de ferme,
il faudra voir comment il aura lieu à ces ordres. Et de
partir, n'estant pas chose bien aisé de les faire demorder.

Je vous rends grands très-tiers, Messieur, de la
part que dit vous ~~vous~~ ^{vous} priver à m'informez si exact
de vos belles Entrees et Audiences. Les excellentes
saintes, si je ne voyois, et avec étonnement, que la fraix
d'or. Et par tout l'encercle à la porte, sur quoy je m'attens
que vous autres Ecclésiastiques n'auez pas manqué de gloire
doctement.